

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

Date de mise en ligne : 28/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2024

Affaire n°42-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-quatre septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 18 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents ou représentés : 12

Étaient présent(e)s : M. Frédéric MARTIN (Maire) - Mme Christine HAIGRON (1^{ère} Adjointe) - M. David BERTIER (2^{ème} Adjoint) - Mme Nadine BRARD (3^{ème} Adjointe) - M. Jean-François BORDAIS (4^{ème} Adjoint) – Mme Dorothée du PONTAVICE - Mme Danielle DROUYER – M Raboana RANAIVO - M. Christian BELLIER – M. Thierry MONTENAT - Mme Fabienne FROMONT - Mme Aurélie HAILLOT.

Étaient absent(e)s et excusé(e)s : M. Kévin BEAUGRAND – M Albéric JOHANET.

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR M. FRÉDÉRIC MARTIN, MAIRE, EN VERTU DE SA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE (DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020)

COMMANDE PUBLIQUE :

M. Frédéric MARTIN, Maire, informe le Conseil Municipal, en application de l'article L2122-22 du CGCT, des décisions suivantes prises dans le cadre de sa délégation de compétence relatives à la signature des marchés (travaux, fournitures et services) dans la limite de 90 000 € :

Objet	Attributaire	Montant HT notifié	Date de la notification
Commande de plaques dibond de communication sur les financements obtenus pour divers équipements communaux	ID PUB 35500 VITRÉ	90.00 €	07/10/2024
Fourniture et pose d'un coffret de prises tetra et mono pour foodtrucks à la halle	SARL PERRINEL 35370 ARGENTRÉ-DU-PLESSIS	616.51 €	08/10/2024

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire, en vertu de sa délégation de compétence, relatives à la signature des marchés (travaux, fournitures et services) dans la limite de 90 000 € HT.

URBANISME :

M. Frédéric MARTIN, Maire, fait part à l'assemblée qu'aucune déclaration d'intention d'aliéner n'a été reçue en mairie depuis la séance du 19 septembre 2024.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette information.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 24 octobre 2024.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric MARTIN



Le Secrétaire de séance,
David BERTIER